



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2730

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle métropolitain - Attribution de subventions dans le cadre du Jazz Day 2018 et de la résonance à la Biennale des arts du cirque de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrlich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018**Délibération n° 2018-2730**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Pôle métropolitain - Attribution de subventions dans le cadre du Jazz Day 2018 et de la résonance à la Biennale des arts du cirque de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Jazz Day 2018**1° - Contexte**

Créée sous l'égide de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la journée du Jazz Day est destinée à sensibiliser la communauté internationale aux vertus du jazz comme outil éducatif et comme force de paix, d'unité, de dialogue et de coopération renforcée entre les peuples. Il s'agit notamment de favoriser la compréhension entre les cultures et d'améliorer par son biais la tolérance, promouvoir le dialogue interculturel, viser l'éradication des tensions raciales et des inégalités entre les sexes et de renforcer le rôle de la jeunesse pour le changement social.

Le festival Jazz à Vienne appuie depuis 2013 cette opération en mobilisant de nombreux acteurs culturels. Le Pôle métropolitain qui réunit la Métropole de Lyon, Saint Étienne Métropole, la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI), la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône, la Communauté de communes de l'est Lyonnais et Vienne-Condrieu-Agglomération, a souhaité soutenir cette initiative de Jazz à Vienne, valoriser le réseau métropolitain et défendre les valeurs humanistes véhiculées par la démarche.

2° - Objectifs de la Métropole de Lyon au travers de cette initiative

Dans le cadre de son appartenance au Pôle métropolitain, la Métropole soutient ainsi pour la 4ème année consécutive cette journée du Jazz Day le 30 avril prochain, en tant que Métropole interculturelle et inclusive, qui encourage les différentes formes d'expressions et de pratiques, leur mise en dialogue ainsi que l'égalité des chances d'accès à la culture pour les publics éloignés.

La Métropole souhaite, en complément des actions initiées par d'autres structures de son territoire (clubs de jazz, salles de concerts, etc.), accompagner des projets qui font vivre cette manifestation et qui sont orientés vers des publics qui relèvent de ses compétences (structures du champ social et médicosocial, acteurs des territoires relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville, etc.).

3° - Organisation du Jazz Day 2018 dans la Métropole

Pour cette manifestation, la Métropole mobilise donc le réseau des établissements d'enseignement artistique de son territoire qu'elle soutient par ailleurs, en particulier ceux proposant des enseignements dans le champ du jazz :

- le Conservatoire de Meyzieu se produira à la salle des fêtes de Meyzieu et accueillera, notamment, des personnes résidant dans les établissements hébergeant des personnes âgées du Rhône (EHPAD) Les Tamaris et Gourjon,
- l'école de musique d'Écully donnera un atelier Jazz à l'EHPAD Marie-Thérèse d'Écully,

- l'école de musique de Saint Fons donnera un concert à la résidence pour personnes âgées Les Cèdres,
- un groupe du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon jouera à l'hôpital Pierre Garraud (personnes âgées) à Lyon 5°,
- l'école de musique de Saint Didier au Mont d'or co-organisera une manifestation (chœurs d'enfants des écoles de musique, "battle" de juniors, sets de plusieurs orchestres de Jazz et jam session) avec les Communes voisines de Limonest, Saint Cyr au Mont d'Or et Collonges au Mont d'Or, à l'Agora de Limonest, accueillant, notamment, un public de personnes en situation de handicap,
- par ailleurs, le département jazz de l'École nationale de musique de Villeurbanne va proposer à des formations, principalement orchestrales, de jouer en son sein.

En plus de cette mobilisation d'acteurs, la Métropole souhaite soutenir financièrement des actions déployées par des collectifs artistiques, désireux de contribuer à cette journée internationale en se produisant dans des structures spécialisées :

- le "François Dumont d'Ayot Quartet" jouera à l'espace Sarrazin (Lyon 8^e), à l'EHPAD Korian (Lyon 4^e). Ce quartet est porté administrativement par l'association Skaraphone,
- le Yumi Duo, groupe de la scène lyonnaise sélectionné par le réseau régional JAZZ(s)RA dans la catégorie "groupes émergents", se produira à la maison d'accueil spécialisée de Montanay ainsi qu'à la maison de retraite Dethel à Tassin la Demi Lune. Cette action particulière est portée administrativement par JAZZ(s)RA.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association Skaraphone pour l'action menée par le "François Dumont d'Ayot Quartet" dans 2 structures spécialisées et d'une subvention de 600 € au profit de l'association JAZZ(s)RA pour l'action menée par Yumi Duo dans 2 structures spécialisées.

La subvention sera payée en un seul versement, après la manifestation, à réception d'un appel de fonds, accompagné des pièces suivantes : le bilan qualitatif et financier de l'action subventionnée, dans un délai de 6 mois suivant la fin de réalisation de l'action.

II - Résonances à la Biennale des arts du cirque de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)

1° - Contexte

Afin de faire rayonner sur l'ensemble du territoire du Pôle métropolitain les grands événements que sont les Biennales de la danse et d'art contemporain pour la Métropole, Jazz à Vienne pour Vienne-Condrieu-Agglomération, la Biennale du design pour Saint-Etienne Métropole, le festival Nouvelles voix pour Villefranche Beaujolais Saône et la biennale des arts du cirque pour la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI), chaque agglomération organise des manifestations en résonance à ces propositions.

En 2016, la Biennale de cirque a accueilli 11 000 spectateurs pour 21 représentations en extérieur et 18 représentations en salle ou chapiteau (pour 3 370 spectateurs accueillis en ces lieux).

En résonance, la Métropole avait alors soutenu un spectacle proposé dans le cadre du festival les Utopistes, festival dédié aux arts du cirque et porté par la compagnie les Mains, les Pieds et la Tête Aussi (MPTA) : Ici ou là, maintenant ou jamais de Mathurin Bolze, Christian Lucas et Le Cheptel Aléïkoum, présenté aux Célestins sur 4 jours devant 1 212 spectateurs. Plus largement, les Utopistes avaient accueilli sur 8 jours de festival du 2 au 11 juin 2016 dans 8 lieux de représentation, 41 artistes, 14 spectacles pour 28 représentations et 8 251 spectateurs.

2° - Objectifs

En 2018, la Métropole souhaite soutenir à nouveau une résonance à la Biennale des arts du cirque de la CAPI.

Le Biennale se tiendra du 28 mai au 10 juin 2018 dans chacune des 22 communes de la CAPI avec des spectacles gratuits, des projets d'action culturelle, un temps fort de Yoann Bourgeois qui achève ses 4 ans de résidence au théâtre du Vellein par une création participative "Passants" (création également présentée en clôture du défilé de la Biennale de la Danse). Le weekend de rassemblement présentera un plateau d'émergents en lien avec l'école de cirque de Lyon qui animera, en outre, des ateliers gratuits (initiation et pratique).

La 4^{ème} édition des Utopistes aura lieu du 31 mai au 9 juin 2018 dans 12 lieux de la Métropole (notamment aux Célestins, Théâtre de la Renaissance, Théâtre de la Croix-Rousse, la Maison de la Danse, le

TNG, le jardin du Musée des Confluences, la Mouche de Saint Genis Laval, l'île Barbe et les Subsistances) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Espace Malraux de Chambéry, la CAPI). 4 axes de travail seront développés : la diffusion, la création avec une aide à l'émergence, la jeunesse, la gratuité et l'extérieur. Au total, 19 propositions artistiques, 14 spectacles accueillis en diffusion, 2 créations in situ (aux Célestins et à Beauregard), 3 productions et essais, 10 représentations scolaires et 9 représentations gratuites dans l'espace public seront présentés.

3° - Organisation de 2 résonances dans la Métropole

Les résonances à la Biennale des arts du cirque proposées par MPTA sont :

- à la Mouche, théâtre de Saint-Genis-Laval : une création in situ du collectif Petit Travers. Cette création met en jeu cinq jongleurs, une pianiste, une claveciniste, un batteur, et se déploie dans les spécificités architecturales du parc renaissance. Cette création nécessite 3 jours de répétitions in situ et sera présentée le samedi 2 juin 2018,

- Voleak Ung, jeune artiste issue en 2016 de la 27ème promotion du Centre national des arts du cirque, présentera une étape de création de son premier projet personnel (travail acrobatique et chorégraphique accompagné musicalement). Le festival lui propose 9 jours de résidence et une présentation de cette étape de travail le 9 juin 2018 aux Subsistances. À la suite de cette résidence et présentation, Voleak Ung présentera à la Biennale des arts du cirque de la CAPI *Phasmes*, le duo de portés acrobatique qu'elle mène avec Vincent Brière, sous la direction de Fanny Soriano (compagnie Libertivore).

Budget prévisionnel des résonances 2018

Recettes	Montants en (€)
billetterie	2 000
théâtres partenaires	12 900
autofinancement	11 130
subvention Métropole de Lyon	7 520
Total	33 550
Dépenses	Montants en (€)
cachets et défraiements	24 400
salaires et frais techniques	7 920
droits d'auteurs	1 230
Total	33 550

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 7 520 € à la compagnie MPTA pour l'organisation, dans le cadre du festival les Utopistes, de 2 résonances à la Biennale des arts du cirque de la CAPI ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement :

- d'un montant de 1 000 € au profit de l'association Skaraphone (François Dumont d'Ayot Quartet) pour des actions dans 2 structures spécialisées,

- d'un montant de 600 € au profit de l'association Jazz(s)RA pour l'action de Yumi Duo dans 2 structures spécialisées,

- d'un montant de 7 520 € au profit de la compagnie Les Mains, les Pieds et la Tête Aussi (MPTA) pour l'organisation dans le cadre du festival Utopistes de 2 résonances à la Biennale des arts du cirque de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) pour l'année 2018,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association MPTA, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 65748 - fonction 311 - opération n° 0P33O3589A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.